

DEMANDE D'ORGANISATION DU PASS'COMPETITION

Le pass'compétition est sous la responsabilité du Comité Régional de natation.

L'organisation d'une session peut être déléguée à un Comité Départemental dans le cadre de son programme sportif si les dates prévues apparaissent dans le calendrier de la saison.

Toutefois la demande doit être adressée au Comité régional au moins deux semaines avant la date de la session afin qu'un délégué régional soit nommé pour assister au pass'compétition et en attester la régularité.

Rappel : le déroulement d'un pass'compétition se déroule en présence d'un jury complet dont il faudra fournir la composition.

Sur la demande il doit être précisé le nom des évaluateurs ENF3 responsables de l'évaluation.

Cette demande vous sera retournée validée par le Comité Régional dans les plus brefs délais en tant qu'autorisation de procéder à l'évaluation.

Sans cette autorisation respectant les délais de demande, aucune session ne sera enregistrée.

Soyez attentifs à ce que les nageurs soient titulaires du pass'sports de l'eau.

Date de la session :

Lieu :

Evaluateur référent :

Autres évaluateurs :

Délégué régional :

Autorisation accordée le

Le Président du Comité Régional